

**FICHE
SPORT
DÉPARTEMENTALE
23|24**

FOOTBALL



sd093@unss.org
www.unss93.org
01-48-47-60-35
Dossier suivi par
Léo GIRAUX
06 30 97 59 48
leogiroux@hotmail.fr

FOOTBALL

La fiche sport départementale est rédigée à la suite de la réunion de la commission mixte départementale de l'activité ; elle a pour objectif d'informer sur les organisations départementales. Pour avoir plus de détails sur les règlements ainsi que sur les compétitions académiques et nationales, vous devez consulter la fiche sport académique et la [fiche sport nationale](#). Ces documents sont aussi téléchargeables sur OPUSS dans les articles nationaux ou SR.

Cette fiche est valable pour l'année scolaire en cours, elle pourra être mise à jour au cours de cette période. Seule la fiche sport en ligne sur <https://www.unss93.org> fait foi.

Liste des personnes présentes à la CMD Football du lundi 2 Octobre 2023 :
Délégué technique UNSS 93 en charge de l'activité : Léo GIRAUX

Représentant District Foot 93 : Tobias Molossi
Présidente CDA 93 : Naïma Khetto

Animateurs d'AS :

- Cyrielle DIOT (Clg Romain Rolland Clichy Sous-Bois –
- Mickaël MANTOVAN (Lycée Suger SAINT Denis – RA L1)

Responsable d'activité par district :

- C1 : GIRAUX Léo (R. Martin Du Gard, EPINAY-SUR-SEINE)
- C2 : ARIQUI Marouane (G. Politzer, LA COURNEUVE)
- C3 : Garçons : BIGEARD Remy (J. JORISSEN DRANCY) – Filles : JADOT Jeffrey (N.Mandela, LE BLANC-MESNIL)
- **C4 : Hédi Affane (Collège Painlevé SEVRAN)**
- C5 : KAROUTCHI Yoann (M. CURIELES LILAS)
- C6 : BLACTEAU Titouan (M.d. Villiers, Montreuil)
- C7 : DIOT Cyrielle (R. Rolland, CLICHY-SOUS-BOIS)
- C8 : MIRAMAND Ivann (V. HUGO, NOISY-LE-GRAND)
- L1 : MANTOVAN Mikael (Suger, SAINT-DENIS) et REZGUI Jamel (A. Bartholdi, SAINT-DENIS)
- L2 : /
- L3 : CASTEX Tom (Eugène Henaff, Bagnolet)
- L4 : BENARD Marc (G. EIFFEL, GAGNY)

CALENDRIER

PÔLE COMPÉTITION

	Catégorie	Limite District	Départemental	Académique	I.A. (Organisateur)
Equipes Excellence (Sections Sportives et autres) (Acad. CRETEIL)	MF			Championnat Autonome	
	MG			Championnat Autonome	
	Lycée G			Championnat Autonome	
	Lycée F			Championnat Autonome	
	BG		1 ^{er} Tour : Finale :	1 ^{er} Tour : Finale :	
	BF			Championnat Autonome	
Equipes d'Etablissement	MF	10/01/2024	1 ^{er} Tour : 24/01/2024 Finale : 07/02/2024	1 ^{er} Tour : 06/03/2024 Finale : 20/03/2024	24/04/2024 (Paris)
	MG	24/01/2024	1 ^{er} Tour : 07/02/2024 Finale : 06/03/2024	1 ^{er} Tour : 13/03/2024 Finale : 27/03/2024	24/04/2024 (Créteil)
	CG	06/12/2023	1 ^{er} Tour : 20/12/2023 Finale : 17/01/2024	1 ^{er} Tour 75/93 : 31/01/2024 Finale : 20/03/2024	03/04/2024 (Versailles)
	JG	13/12/2023	Finale à 4 : 24/01/2024	1 ^{er} Tour 75/93 : 28/02/2024 Finale : 13/03/2024	27/03/2024 (Versailles)
	Lycées Filles	1 seule équipe dans le 93. Pas de compétition.		Finale : 03/04/2024	24/04/2024 (Créteil)
	BF	27/03/2024	1 ^{er} Tour : 24/04/2024 Finale : 15/05/2024	1 ^{er} Tour : 29/05/2024 Finale : 12/06/2024	

	BG	13/03/2024	1 ^{er} Tour : 27/03/2024 Finale : 24/04/2024	1 ^{er} Tour : 22/06/2024 Finale : 05/06/2024	
--	----	------------	--	--	--

Les équipes devront choisir entre le Futsal et le Football à l'exception des lycées filles/BF/ME. (Décision prise en CMD UNSS 93).

Les équipes inscrites en Football excellence font basculer leur équipe Futsal en excellence (et vice-versa).

PÔLE RESPONSABILITE

	Limite District (QCM + Pratique)	Certification Départementale/Académique	Certification Académique ++
Lycées : JG/Filles/Cadets	22/11/2023	Mercredi 6 Décembre 2023 (La Courneuve)	
Collèges : Minimes	20/12/2023	Mercredi 17 janvier 2024 (La Courneuve, Montfermeil, Neuilly Sur Marne)	
Collèges : Benjamins	28/02/2024	Mercredi 13 mars 2024 (La Courneuve, Montfermeil, Neuilly Sur Marne)	

DATES DES CHAMPIONNATS DE FRANCE

	Catégorie	Académie	Ville	Dates
Excellence	Lycée Garçons	Toulouse		29 Janvier au 2 Février 2024
	Lycée Filles	Versailles		5 au 9 Février 2024
	Minimes Filles	Aix-Marseille	Sainte Tulle	27 au 31 Mai 2024
	Minimes Garçons	Caen	Lisieux	27 au 31 Mai 2024
Equipes Etablissements	Minimes Filles	Lille	Bully Les Mines	28 au 31 Mai 2024
	Minimes Garçons	Clermont	Sainte Sigolène	4 au 7 Juin 2024
	Cadets Garçons	Amiens	Abbeville	21 au 24 Mai 2024
	Juniors Garçons	Montpellier	Aigues Mortes	27 au 30 Mai 2024
	Lycée Filles	Nice	Puget sur Agen	21 au 24 Mai 2024

RAPPEL PROCÉDURE

Inscription aux compétitions et aux formations de jeunes officiels

Pour s'engager : dès réception de la convocation, suivre la procédure en ligne (www.unss.org) AVANT LA DATE LIMITE de clôture des engagements. **Attention à la date et heure de fermeture du serveur.**

Pour les compétitions départementales inscription obligatoire à faire sur opuss.unss.org. En cas de non inscription de l'équipe sur opuss, celle-ci pourra demander à jouer « hors concours » mais ne sera pas classée et pas qualifiée pour la suite du championnat.

Catégories d'âge 2023-2024 :

Benjamin(e)s	Né(e)s en 2011,2012 et 2013
Minimes	Né(e)s en 2009 et 2010
Cadet(te)s	Né(e)s en 2007 et 2008
Juniors G et F	Né(e)s en 2005 et 2006
Seniors	Né(e)s en 2004 et avant

PÔLE COMPÉTITION

Au niveau du Football Equipe d'Établissement, les équipes sont composées ainsi :

BG, BF, MG et MF	CG, JG et lycées filles
Jeu à 8	Jeu à 7

12 joueurs maximum (6 minimum sur le terrain) + 3 jeune arbitre (1 arbitre central et 2 arbitres assistants) + 1 jeune capitaine-jeune coach à partir du championnat d'académie

- Benjamin(e)s (B1, B2, B3)
- Minimes G (M1, M2, 1 C1 sur la liste de composition d'équipe)
- Minimes F (**B3**, M1, M2, 1 C1 sur la liste de composition d'équipe)
- Cadets (M2, C1, C2)
- Juniors Garçons (C2, J1, J2) plus de participation de Seniors

En Juniors Garçons, TOUS les élèves sont autorisés à participer à l'exception des élèves inscrits sur une liste de Section Sportive Scolaire de football et/ou futsal, des élèves inscrits sur les listes des Pôles Espoir et Pôles France, les équipes comportant UN élève appartenant à des Centres de formation.

- Lycées Filles (M2, C1, C2, J1, J2) plus de participation de Seniors
- **Ballon taille 5 pour toutes les catégories**
- Surclassement interdit sauf en MF (Les B3 sont autorisées à jouer)
- **Mixité autorisée uniquement pour les MG sans restriction du nombre de filles.**

Au niveau du Football Equipe Excellence, les équipes sont composées ainsi :

Minimes filles	Minimes garçons et Lycées filles et garçons
Jeu à 8	Jeu à 11

En minimes garçons, lycées filles et garçons : 18 joueurs maximum (8 minimum sur le terrain) + 3 jeunes arbitres (1 arbitre central et 2 arbitres assistants)

En minimes filles : 12 joueuses maximum (6 minimum sur le terrain) + 3 jeunes arbitres (1 arbitre central et 2 arbitres assistants)

+ 1 jeune capitaine-jeune coach à partir du championnat d'académie

- Benjamin(e)s (B1, B2, B3)
- Minimes (M1, M2)
- Lycées (C1, C2, J1)
- Ballon taille 5 pour tous
- Mixité interdite

Durée des rencontres en championnat par « Equipes d'Établissement »

	Benjamin(e)s	Minimes Filles et Garçons	Cadets et Lycées Filles	Juniors Garçons
Si 1 match par jour	2x20'	2x25'	2x30'	2x35'
Si 2 matchs par jour	2x15'	2x17'	2x20'	2x25'
Si 3 matchs par jour	2x10'	2x12'	2x15'	2x17'
Maximum par jour	60'	75'	90'	105'

Durée des rencontres en championnat « Excellence »

	Minimes Filles	Minimes Garçons	Lycées Filles	Lycées Garçons
Si 1 match par jour	2x30'	2x35'	2x35'	2x40'
Si 2 matchs par jour	2x20'	2x25'	2x20'	2x25'
Au Chpt de France	2x20'	2x25'	2x25'	2x30'

Précision sur les jeunes arbitres : Au championnat d'académie (1^{er} tour et finale), **il faut fournir 3 jeunes arbitres (1 central et 2 arbitres assistants). L'arbitre central doit être de niveau départemental au minimum. Les 2 arbitres assistants doivent être de niveau District minimum.**

Au championnat départemental (1^{er} tour et finale) **il faut fournir 3 jeunes arbitres (1 central et 2 arbitres assistants). L'arbitre central doit être de niveau départemental au minimum ou de niveau district mais ayant suivi l'une des formations jeune officiel départementale de l'année 2023/2024 sans avoir pu valider le niveau requis. Les 2 arbitres assistants doivent être de niveau district minimum. Les jeunes arbitres peuvent être joueurs.**

Les jeunes arbitres pourront être joueur au niveau départemental et académique (cependant, le jeune arbitre est non joueur en interacadémique et au championnat de France). Le jeune arbitre peut être d'une autre A.S, uniquement si l'A.S a participé à la formation jeune officiel pour l'année en cours.

Le championnat par équipe d'établissement est ouvert à toutes les équipes d'A.S., sauf :

- Les A.S qui ont atteint les 2 années précédentes les ¼ de finale des championnats de France par équipe d'établissement
- les A.S. ½ finalistes des championnats de France Excellence l'année précédente dans la même catégorie

(Voir règlement en détail sur la fiche sport nationale téléchargeable sur unss.org/opuss onglet « National », en particulier pour les sections sportives scolaires Football et Futsal qui doivent concourir en excellence mais peuvent aussi engager une équipe d'établissement sous certaines conditions)

CHAMPIONNAT « ÉQUIPE ETABLISSEMENT »

PHASE DISTRICT

Il y a 8 districts collèges et 4 districts lycées.

Le responsable de district doit faire remonter ces résultats par l'intermédiaire de son coordonnateur de district à la date limite indiquée dans le tableau de la page 3 « Pôle compétition ».

A l'issue de cette phase, 16 équipes collèges et 8 équipes lycées (2 équipes par district) sont qualifiées pour le championnat départemental. En cas de désistement d'une équipe d'un district, c'est la 3^{ème} équipe qui est qualifiée. En cas d'impossibilité de présenter 2 équipes d'un district, le repêchage se fera dans le district ayant le plus **d'établissements engagés dans l'activité Football.**

Les équipes qualifiables doivent signaler au responsable du district si elles ont une installation disponible pour recevoir les rencontres départementales (lieu, horaire). Les équipes qui ne souhaitent pas participer au championnat départemental doivent le signaler à leur responsable de district.

La présentation d'un jeune arbitre est obligatoire. Les enseignants doivent profiter des rencontres de district pour tester leurs arbitres.

Si des équipes sont isolées dans leur district, prière de prévenir le service départemental UNSS pour rejoindre un autre district. La participation au championnat départemental nécessite que vous ayez participé à un championnat de district.

PHASE DÉPARTEMENTALE

1^{er} tour départemental : 4 poules de 4 équipes. A l'issue des matchs de poule, la première équipe de chaque poule est qualifiée pour la finale départementale. **Cette formule pourra être adaptée s'il y'a moins de 16 équipes engagées dans le département dans la catégorie concernée. Au 1^{er} tour départemental, les protégés tibias sont fortement recommandés mais pas obligatoire.**

Finale départementale : Seuls les 1^{ers} de chaque poule jouent la finale départementale pour les places 1 à 4. **En finale départementale, les protégés tibias sont obligatoires pour les joueurs sur le terrain.**

Les équipes classées aux 3 premières places du championnat départemental sont qualifiées pour le championnat académique. **Il est également possible que la 4^{ème} équipe de la finale soit repêchée pour participer au championnat d'académie en cas de désistement dans les autres départements (77 et/ou 94).**

Attention : les équipes doivent confirmer leur engagement sur unss.org/opuss (onglet compétition). La photo de l'élève est obligatoire pour l'inscrire à la compétition.

Les équipes doivent fournir 3 jeunes arbitres (1 central et 2 arbitres assistants). L'arbitre central doit être de niveau départemental au minimum ou de niveau district mais ayant suivi l'une des formations jeune officiel départementale de l'année 2023/2024 sans avoir pu valider le niveau requis. Les 2 arbitres assistants doivent être de niveau district minimum. Les jeunes arbitres peuvent être joueurs.

Le jeune arbitre peut être prêté par un autre établissement, uniquement si l'A.S. participe à la formation des jeunes officiels pour l'année en cours. En cas d'absence de jeune arbitre de niveau départemental, l'équipe peut jouer mais sera classée dernière de la rencontre et ne pourra pas se qualifier pour la suite de la compétition.

Une équipe non conforme (au niveau des jeunes arbitres ou de la présentation des licences) peut jouer mais n'est ni classée ni qualifiable.

L'engagement dans le championnat départemental peut vous amener à vous déplacer dans tout le département. En effet, la constitution des poules est effectuée au regard des résultats sportifs de la phase district. Dans la mesure du possible, une poule sera composée avec 2 AS classées 1^{ère} de son district et 2 AS classées 2^{ème} de son district. Une poule sera donc composée de 4 AS issues de district différents. Si vous ne souhaitez pas vous déplacer dans l'ensemble du département, il ne faut pas vous engager dans la phase départementale.

PHASE ACADÉMIQUE

Les 3 premières équipes du département sont qualifiées pour le championnat académique. L'équipe championne départementale doit accueillir une poule de 3 équipes lors du 1^{er} tour académique, par conséquent le professeur concerné doit prendre contact avec le service régional le plus rapidement possible pour indiquer sur quelle installation et quel horaire il peut accueillir cette rencontre. Les équipes qui remportent leur poule lors du 1^{er} tour académique sont qualifiées pour la finale académique (finale à 3 équipes). Les autres équipes sont éliminées. L'équipe vainqueur de la finale académique est qualifiée pour la finale interacadémique. **Attention : les équipes doivent confirmer leur engagement sur unss.org/opuss (onglet compétition) sinon elles ne seront pas acceptées le jour J.**

Chaque équipe doit fournir 3 jeunes arbitres (1 central et 2 arbitres assistants). L'arbitre central doit être de niveau départemental au minimum. Les 2 arbitres assistants doivent être de niveau District minimum.

Les jeunes arbitres peuvent être joueurs.

Il peut être prêté par un autre établissement, uniquement si l'A.S. participe à la formation des jeunes officiels pour l'année en cours. En cas d'absence de jeune arbitre, l'équipe pourra jouer mais ne sera pas qualifiable.

Une équipe sans protège-tibia ne peut jouer et est disqualifiée.

Une équipe non conforme (au niveau des jeunes arbitres ou de la présentation des licences) peut jouer mais n'est ni classée ni qualifiable. En cas d'équipe non conforme, Les 2 équipes qui jouent la qualification jouent le 1^{er} match (l'équipe non conforme arbitre) puis les 2 matchs suivants seront amicaux.

PHASE INTER-ACADÉMIQUE (PARIS-CRETEIL-VERSAILLES)

Le champion d'académie rencontre les vainqueurs des académies de Paris et Versailles. Dans toutes les catégories, les 2 premières équipes sont qualifiées au championnat de France. En Excellence, 1 ou 2 équipes sont qualifiées dans chaque inter-académie. **Le jeune arbitre doit être de niveau académique ou national et non joueur.** Il est obligatoire d'avoir en plus un jeune coach (non-joueur et non arbitre). **Attention : les équipes doivent confirmer leur engagement sur unss.org/opuss (onglet compétition) sinon elles ne seront pas acceptées le jour J.**

CHAMPIONNAT « ÉQUIPE EXCELLENCE »

En BF/MF/MG et Lycées (Garçons et Filles), les équipes sont placées directement dans des poules au niveau académique et réalisent un championnat autonome. Les résultats sont à remonter directement au service régional. Le service départemental ne gère pas les compétitions de ces équipes.

Coordonnées du service régional : sr-creteil@unss.org 01-42-07-36-00.

Pour les BG, 2 tours sont organisés en fonction du nombre d'équipes engagées. Les responsables des équipes sont amenés à remplir un Google Forms en cours d'année pour l'organisation du championnat départemental. Les 4 premières équipes se qualifient pour la phase académique.

ÉTHIQUE

Protocole de début et fin de rencontre

Pour être en conformité avec le Règlement Fédéral UNSS, le protocole se déroulera de la façon suivante :

Avant la rencontre : présentation des licences individuelles avec photo.

Début de la rencontre :

- Entrée des équipes sur le terrain en deux colonnes avec les jeunes arbitres,
- Placement des équipes en ligne face aux bancs (arbitres entre les 2 équipes),
- Croisement des équipes en 2 lignes parallèles, les joueurs et arbitres se serrent la main,
- Les joueurs et arbitres se mettent en place.

Fin de la rencontre :

- Placement des équipes en ligne face aux bancs (arbitres entre les équipes),
- Croisement des équipes en 2 lignes parallèles, les joueurs et arbitres se serrent la main,
- Les joueurs et arbitres rentrent ensuite aux vestiaires.

Ce protocole sera appliqué pour toutes les rencontres.

Ce chapitre sera mis à jour quand nous aurons des informations complémentaires sur des projets à mettre en place dans les AS.

PÔLE RESPONSABILITÉ

LE JEUNE ARBITRE - JUGE

Une équipe = Un jeune arbitre dès le premier niveau de jeu

Certification district :

Il faut un professeur référent dans chaque district.

La certification district doit se faire au plus tard le 22/11 en JG/Lyc F/CG, le 20/12/2023 en MG/MF et le 28/02/2023 en Benjamins. Le responsable football de chaque district doit faire remonter les notes (QCM + pratique) au plus tard à cette date à sd093@unss.org; en précisant quels sont les élèves ayant validé le niveau district à l'aide du fichier type qu'il aura reçu préalablement. Le professeur référent vérifie bien que son JO est au niveau, et qu'il a un regard assez averti avant de le valider en pratique et pour chaque niveau.

Certification Départementale et Académique :

Une réunion d'harmonisation académique concernant les jeunes officiels a eu lieu lors de l'année 2021/2022. Il a été décidé les attentes suivantes pour valider le niveau départementale et académique lors de la formation :

Jusqu'en 2020

	UNSS 93	UNSS 94
Niveau Départemental	Partie théorique /20 pts Partie pratique /20 => Coefficient 2 => /40 pts Le JO valide le niveau départemental, s'il obtient un total de 42/60.	Partie théorique /20 pts Partie pratique /20 => Coefficient 2 => /40 pts Le JO valide le niveau départemental, s'il obtient un total de 36/60 avec un minimum de 12/20 à la pratique
Niveau Académique	Le JO valide le niveau académique, s'il obtient un total de 54/60.	Le JO valide le niveau académique, s'il obtient un total de 45/60 avec un minimum de 15/20 à la pratique
Harmonisation à partir de l'année 2022/2023 pour toute l'académie de Créteil		
Niveau Départemental	3 épreuves sont proposées lors de la formation : 1) QCM /20 pts 2) Pratique en tant qu'arbitre assistant /10 pts => Coefficient 2 => /20 pts 3) Pratique en tant qu'arbitre central /20 pts => Coefficient 2 => /40 pts Total /80 pts Pour valider le niveau départemental, le JO doit répondre à l'ensemble des exigences suivantes : <ul style="list-style-type: none">Obtenir au moins 48/80Obtenir au moins 12/20 à la pratique en tant qu'arbitre centralObtenir au moins 3/10 à la pratique en tant qu'arbitre assistant Si l'ensemble de ces exigences ne sont pas validées, le JO ne peut pas valider le niveau départemental	

Niveau Académique	<p>3 épreuves sont proposées lors de la formation :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) QCM /20 pts 2) Pratique en tant qu'arbitre assistant /10 pts => Coefficient 2 => /20 pts 3) Pratique en tant qu'arbitre centrale /20 pts => Coefficient 2 => /40 pts <p>Total /80 pts</p> <p>Pour valider le niveau académique, le JO doit répondre à l'ensemble des exigences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Obtenir au moins 60/80 ▪ Obtenir au moins 15/20 à la pratique en tant qu'arbitre central en validant le niveau « très satisfaisant » sur la compétence autorité/présence ▪ Obtenir au moins 5/10 à la pratique en tant qu'arbitre assistant <p>Si l'ensemble de ces exigences ne sont pas validées, le JO ne peut pas valider le niveau académique.</p>
-------------------	--

Certification nationale :

Elle peut être obtenue uniquement lors d'un championnat de France.

En plus de ces différentes dates, les meilleurs arbitres de Seine-Saint-Denis peuvent participer à une formation supplémentaire **en mars ou avril 2024** (32 places pour l'académie de Créteil), sous réserve de son organisation. La sélection pour est faite en fonction des résultats de la formation départementale/académique **du 6 Décembre ou 17 Janvier** (il est également impératif de n'envoyer à cette formation que des élèves ayant un comportement exemplaire).

Pour rappel, à partir du niveau académique, le jeune coach – jeune capitaine est obligatoire.

ASSOCIATIONS SPORTIVES N'ETANT PAS AUTORISÉES A PARTICIPER AU CHAMPIONNAT DEPARTEMENTALE en 2023/2024

NÉANT

Précisions sur ce point : Lorsqu'une association sportive est absente à une rencontre départementale ou à une formation jeune officiel et que son enseignant **N'A PAS PREVENU ou ne s'est pas EXCUSÉE dans les 2 jours** suivant l'événement auprès de l'UNSS 93, du responsable de la rencontre ou du formateur, **l'AS toutes catégories confondues ne pourra participer au championnat départemental l'année suivante.**



Union Nationale du Sport Scolaire

Parc départemental des Sports de Marville
51 avenue Roger Salengro - 93120 La Courneuve | 01 48 47 60 35

Ne manquez rien de l'actualité de l'UNSS 93
sur notre site internet www.unss93.org

Et sur notre application UNSS93

